



C. PCT 1037
-76

Le 8 juillet 2005

Madame,
Monsieur,

À compter de janvier 2006, la mise en œuvre de la réforme de la classification internationale des brevets (CIB) et de la norme ST.36 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) obligeront l'OMPI à changer de formats pour ses produits de publication. L'objet de la présente circulaire est de vous informer de certains changements dans le format technique des futures publications PCT.

Depuis un certain temps, le Bureau international publiait les informations sur les demandes internationales PCT selon deux formats : *wo-published-application.dtd* et *SPIDI XML*. Étant donné que ces produits contiennent des données identiques, le Bureau international saisira cette occasion pour cesser de produire le *SPIDI XML* et, à partir de janvier 2006, diffuser uniquement le format révisé *wo-published-application.dtd* qui est actuellement à l'étude dans le cadre d'une proposition de changement à apporter à l'ANNEXE F des Instructions administratives du PCT et peut donc faire l'objet de modifications mineures.

Cela aura des incidences sur les produits suivants de l'OMPI :

- a) *SPIDI FTP* : le produit *SPIDI XML* sera remplacé par un nouveau produit XML sur le site File Transfer Protocol (FTP) contenant le *wo-published-application.xml* pour toutes les demandes internationales publiées de la semaine en cours;

/...

b) Les DVD *Article 20* et *Rule 87* contiendront les publications PCT avec les changements suivants :

- i) les fichiers XML seront fournis dans les demandes internationales publiées conformes au *wo-published-application.dtd* révisé;
- ii) des données COR sur la qualité de la recherche seront ajoutées; et
- iii) les produits *SPIDI XML* n'y figureront plus.

Ces changements s'appliqueront à compter de la première publication de 2006, c'est-à-dire le 5 janvier 2006. Il est à noter que, en ce qui concerne les demandes de documents via le service de communication sur demande (COR), les demandes internationales PCT publiées qui ont été créées avant janvier 2006 seront fournies au format sous lequel elles ont été initialement produites. Ces documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://pctcor.wipo.int/epct>

La présentation de la page de couverture des demandes internationales PCT publiées sera modifiée pour être en conformité avec les changements de format d'affichage CIB décrits dans la norme ST.10/C de l'OMPI.

Le *wo-published-application.dtd* révisé contiendra les changements ci-après par rapport à la version utilisée dans la production actuelle, et il pourra être nécessaire d'adapter votre système afin de le mettre en conformité avec ces modifications :

1. changements pour permettre la publication des codes CIB au format IPC8/ST.10/C;
2. changements pour mise en conformité avec la norme ST.36 de l'OMPI.

La présente circulaire, ainsi que les normes ST.36 et ST.10/C de l'OMPI, le *wo-published-application.dtd*, les notes explicatives concernant les changements apportés et la série d'exemples de pages de couverture de demandes internationales PCT publiées sont disponibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante :

http://www.wipo.int/pct/edi/en/wo_publication_information/index.html. Nous attirons votre attention sur les notes explicatives ainsi que sur l'échantillon XML très complet, car il se pourrait que l'OMPI ne puisse pas, au départ, utiliser tous les éléments indiqués dans la DTD.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général